

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 16 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Peschadoires après convocations légales en date du 10 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme ANGELY Emmanuelle	Mme PLOT Karine
M GIRARD Jean-Baptiste	M MINGAT Cyrille
M BONNEMOY Clément	M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent
Mme BEN SAAD Bérengère	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	M MONEYRON Florent
M BEAL Philippe	M NUNEZ Estéban
Mme PEREIRA Elsa	Mme REIS Martine
Mme LEPIGEON Christelle	M BERNARD Bruno
M CHAUVEAU Jean-François	M EDOUARD Jean-Charles
M CONSTANT Olivier	M FRASIAK Bernard
Mme NIGON Christine	M CARTERON Maurice
M BOURNAT Christian	M DUPOUÉ Yannick
Mme BERNARD Célia	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

- M BREUIL Lionel donne pouvoir à Mme ANGELY Emmanuelle
- M BERGAMI Gilles donne pouvoir à M GIRARD Jean-Baptiste
- M BOUFFANGE Daniel donne pouvoir à M CHAUVEAU Jean-François
- Mme TERRIER Charlène donne pouvoir à Mme LEPIGEON Christelle
- M BOUFFANGE Jérôme donne pouvoir à Mme PEREIRA Elsa
- M GLORIEUX Cyril donne pouvoir à Mme NIGON Christine
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à M DUPOUÉ Yannick
- M PLASSE Pierre donne pouvoir à M BEAL Philippe

Absents :

**VOTE : En exercice : 36 Présents : 28 Représentés : 8 Votants : 36**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : autorisation de recrutement d'agents contractuels pour pourvoir au remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel exerçant ses fonctions à temps partiel ou momentanément indisponible

**AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS  
POUR POURVOIR AU REMPLACEMENT TEMPORAIRE D'UN  
FONCTIONNAIRE OU D'UN AGENT CONTRACTUEL EXERÇANT  
SES FONCTIONS À TEMPS PARTIEL OU MOMENTANÉMENT  
INDISPONIBLE**

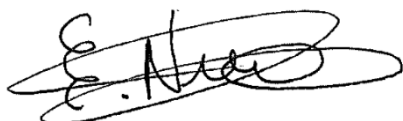
- VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-13 ;
- VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;
- CONSIDÉRANT que les besoins du service peuvent justifier le remplacement sur des emplois permanents de fonctionnaires ou d'agents contractuels exerçant leur activité à temps partiel ou momentanément indisponibles,

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- De l'autoriser, pendant toute la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du Code général de la fonction publique territoriale susvisé pour remplacer sur des emplois permanents des fonctionnaires ou des agents contractuels exerçant leur activité à temps partiel ou momentanément indisponibles,
- De déterminer le niveau de recrutement sur la base des critères tels que le niveau scolaire, la possession d'un diplôme, les compétences professionnelles à détenir, le niveau d'expérience professionnelle,
- De recruter les agents de remplacement dans la limite du grade de l'agent indisponible affecté sur un emploi permanent et remplacé,
- Précise que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 16 juin 2026  
Signé par Estéban NUNEZ,  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Fait et publié à Lezoux, le 16 juin 2026  
Signé par Florent MONEYRON,  
Président

